

Soufre

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:04/10/2010

Date de révision:02/12/2010

Version: 0.1

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance
 Nom : Soufre.
 Nom commercial du produit : Soufre
 Numéro d'identification UE : 016-094-00-1
 No CE : 231-722-6
 n° CAS : 7704-34-9
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487295-27-0092
 Code du produit : 992 SDS # PbR0021
 Synonymes : Common solid sulfur

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances
 Semi-produit
 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
 Agent de démoulage.
 Agrochimiques
 Bâtiment et travaux publics.
 Travaux routiers
 Fabrication de produits en caoutchouc.
 Carburants
 Explosif

1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Petrobras International Braspetro B.V. – PIB BV
 Prins Bernhardplein 200, 1097 – JB Amsterdam
 The Netherlands

Toutes les communications doivent être adressées exclusivement à l'adresse suivante:

Petrobras Europe Ltd
 4th Floor, 20 North Audley Street
 London W1K 6WL – United Kingdom
 Fax number: +44(0) 20 7355 8750
 E-mail: reach@petrobras.com.br

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300
 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 1 251 51 51

SECTION2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2 H319
 STOT SE 3 H335

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R38

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: migraine, vertiges, somnolence, nausées et vomissements.

Soufre

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS07

CLP Mention d'avertissement :

Attention

Consignes en cas de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes de sécurité (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les fumées, vapeurs, poussières.
P264 - Se laver La peau soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..

2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant

Phrases R :

R38 - Irritant pour la peau.

Phrases-S :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

Combustible.

SECTION3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Soufre.	(n° CAS)7704-34-9 (No CE)231-722-6 (Numéro d'identification UE)016-094-00-1	100	Xi; R38
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Soufre.	(n° CAS)7704-34-9 (No CE)231-722-6 (Numéro d'identification UE)016-094-00-1	100	Skin Irrit. 2, H315

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

Soufre

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler aussitôt un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Premiers soins après contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre.
- Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Rougeur conjonctivale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: : dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Risque de formation d'un mélange air-poussière explosif. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
- Réactivité : En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre. Dioxyde de soufre (SO₂).
- Mesures générales : En cas d'incendie, utiliser mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. Couvrir produit répandu avec matériau incombustible, p.ex.: sable/terre. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Cf. chapitre 8.

SECTION6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Cf. chapitre 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Procédés de nettoyage : Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Éviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Risque d'un coup de poussière. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Soufre

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques:	: Assurer une aération suffisante.
Condition(s) de stockage	: Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).
Matériaux incompatibles	: Agents oxydants, fortes.
Stockage en commun	: Ne pas entreposer à proximité d'oxydants.
Lieu de stockage	: Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver à température ambiante normale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de donnée fiable disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants. Dégagement massif de poussières: AR autonome. Vêtements de protection. Lunettes bien ajustables.



Protection des mains	: Porter des gants de protection. PVC (Chlorure de polyvinyle).
Protection oculaire	: si nécessaire: lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps	: Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).
Protection voies respiratoires	: Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	: Solide
Apparence	: Matière solide cristalline.
Couleur	: jaune.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 119 °C
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 444.6 °C
Point d'éclair	: 207 °C
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 1 mmHg @ 1838°C
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans les solvants organiques. Eau: Insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 232 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre. Dioxyde de soufre (SO₂).

Soufre

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée fiable disponible.

10.4. Conditions à éviter

Risque d'un coup de poussière. Eviter la formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins., amines, alcools et eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs vapeurs nitreuses oxydes de soufre.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion et irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée.
Graves dommages et / ou irritations oculaires: : Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT-exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Par combustion, libère : pollue l'air. S'assurer que les émissions sont conformes à toutes les réglementations en vigueur sur le contrôle de la pollution atmosphérique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée fiable disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée fiable disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de donnée fiable disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
Recommandations sur l'élimination des déchets : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas enlever avec les ordures ménagères. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1350

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : Soufre.
Description document de transport : UN 1350 Soufre., 4.1, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 4.1 - Matières solides inflammables, matières autoréactives & matières explosibles désensibilisées solides
Code de classification (ADR) : F3
Panneaux oranges :



14.3.2. Transport maritime

Pas de donnée fiable disponible.

Soufre

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

14.3.3. Transport aérien

Pas de donnée fiable disponible.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de donnée fiable disponible.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger :



Xi

Phrases R : R38 - Irritant pour la peau.

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 16: Autres informations

Sources de données : PETROBRAS. FDS.

Abréviations et acronymes : ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR: Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. SDS - Fiche de données de sécurité.

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Skin Irrit. 2	Catégorie 2 - Corrosion cutanée/Irritation
STOT SE 3	Catégorie 3 - Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.

Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobras décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.